

Relevé de décisions de la CFVU

Séance plénière du 5 décembre 2023, 16h



Président de séance**David DECHENAUD, Vice-président Formation et Vie étudiante****Collège A : Professeurs des universités et personnels assimilés**

| Élu·e | Présent·e | Excusé·e | Procuration à |
|---------------------------------|-----------|----------|---------------|
| Virgile CHASSAGNON | | | |
| Benjamin CROSS | X | | |
| Raphaële GERMI | | | |
| Pascale HOFFMANN | | | |
| Thierry KLEIN | | | |
| Sophie LAMBERT-LACROIX | | | |
| Véronique MOLINARI | | X | |
| Catherine ORSINI-SAILLET | | X | |
| Zineb SIMEU-ABAZI | | X | |

Collège B : Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

| Élu·e | Présent·e | Excusé·e | Procuration à |
|------------------------------|-----------|----------|---------------|
| Jean BRETON | X | | |
| Fanny COULOMB | | | |
| Gwenaël DELAVAL | | | |
| Fabienne HANS | X | | |
| Sylvie MARTIN-MERCIER | X | | |
| Chloë SALLES | | | |
| Laurence VIANES | X | | |
| Virginie ZAMPA | | X | |
| <i>Siège vacant</i> | | | |

Collège C : Personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques

| Élu·e | Présent·e | Excusé·e | Procuration à |
|---|-----------|----------|-----------------------|
| Gabriel BUCHE | | | |
| Jacky CUVEX-COMBAZ | | | |
| Damien DELAYE | | | |
| Souad HOUAMA | | | |
| Cédric LAURENT | X | | |
| Marie-Carmen MOLINA | | | |
| Personnalités extérieures | | | |
| Élu·e titulaire (T) / Élu·e suppléant·e (S) | Présent·e | Excusé·e | Procuration à |
| <i>En attente d'une désignation par la Région (T)</i> | | | |
| <i>En attente d'une désignation par la Région (S)</i> | | | |
| Véronique GHIGLIONE (T) | | | |
| <i>En attente d'une suppléante</i> | | | |
| Marc FRUSTIE | | | |
| Stéphane JULIOT | | X | Sylvie MARTIN-MERCIER |

Collège D : Étudiants

| Élu-e titulaire (T) / Élu-e suppléant-e (S) | Présent-e | Excusé-e | Procuration à |
|--|-----------|----------|---------------|
| Alma BENECH (T) <i>Siège de suppléant vacant</i> | X | | |
| MOUTON Blaise (T) Nina TEULON (S) | | | |
| VIROULAUD Eliott IDBELLA Sonia (S) | | | |
| Léa DISSART (T) Pierre FERNANDES DA COSTA (S) | | | |
| Adèle FABRE (T) Haïban Aladel ALSHOUNI (S) | | | |
| Gabriel FAUVARQUE (T) Lucas DO NASCIMENTO (S) | | | |
| GIL Élodie (T) <i>Siège de suppléant vacant</i> | | | |
| Félix SAUVOUREL (T) <i>Siège de suppléant vacant</i> | | | |
| Nicolas HOGREL (T) Manon BOURET (S) | | | |

Collège D : Étudiants (suite)

| Élu-e titulaire (T) / Élu-e suppléant-e (S) | Présent-e | Excusé-e | Procuration à |
|---|-----------|----------|--------------------|
| <i>Siège vacant</i> | | | |
| <i>Siège de suppléant vacant</i> | | | |
| Emeraude KABARE (T) | | | |
| Volodia BARRIERE BEDNAREK (S) | | | |
| <i>Siège vacant</i> | | | |
| <i>Siège de suppléant vacant</i> | | | |
| Robinson ROSSI (T) | X | | Emma VASSAL |
| <i>Siège de suppléant vacant</i> | | | |
| <i>Siège vacant</i> | | | |
| <i>Siège de suppléant vacant</i> | | | |
| Amina OUMEDDOUR (T) | | | |
| <i>Siège de suppléant vacant</i> | | | |
| BELKESSAM Zinedine (T) | | | |
| <i>Siège de suppléant vacant</i> | | | |
| Emma VASSAL (T) | | | |
| Elisa NAUDIN (S) | | | |
| Anthony YOUSSEF (T) | | | |
| <i>Siège de suppléant vacant</i> | | | |

Invités permanents

| Invité-e | Fonction | Présent-e | Excusé-e |
|---|--|-----------|----------|
| Caroline BERTONECHE | Présidente du Conseil académique | | X |
| Yassine LAKHNECH | Président de l'UGA | | X |
| Anne-Catherine FAVRE | Vice-présidente du Conseil d'administration | | X |
| Hervé COURTOIS | Vice-président Recherche et Innovation | | X |
| Karine SAMUEL | Vice-présidente Rayonnement et relations internationales | | X |
| Yann ECHINARD | Vice-président Responsabilité sociétale de l'université | | X |
| Philippe SARRAZIN | Vice-président Valence et Drôme-Ardèche | | X |
| Véronique-Aurélié BRICOUT | Vice-présidente Vie étudiante, Handicap et accessibilité des étudiants | | X |
| Marc ODDON | Vice-président Formation continue, apprentissage et insertion professionnelle | | X |
| José LABARERE | Chargé de mission Études de santé | X | |
| Florence COURTOIS | Chargée de mission Orientation, Accompagnement, Réussite | X | X |
| Philippe DESSUS | Chargé de mission Innovation pédagogique, accompagnement des enseignants et évaluation des enseignements | | X |
| Lionel BRUNI | Agent comptable | | X |
| Jérôme PARET ou son représentant | Directeur général des services ou son représentant | | X |
| Maud VALLENARI | Directrice Générale Déléguée Formation | X | |
| Marianne DE LAMBERTERIE | Directrice Générale Déléguée Adjointe Formation | X | |
| Carole BOYER MORIN | Assistante à la Direction Générale Déléguée Formation | X | |
| Vanessa LORENT | Assistante à la Direction Générale Déléguée Formation | X | |
| Anne ALMERAS | Directrice de la DEFI | X | |
| Séverine ROYER ou son adjoint | Directrice de la DOIP ou son adjoint | | X |

Invités permanents (suite)

| Invité·e | Fonction | Présent·e | Excusé·e |
|---|--|-----------|----------|
| Marie LEMAIRE ou son adjointe | Directrice de la DFCA ou son adjointe | | X |
| Fabrice MENARD | Direction de la DAPI | | X |
| Agnès BORGIA | Directrice de la DESMAP | | X |
| Frédéric SABY ou son représentant | Directeur du service inter-établissement de la documentation (SID) ou son représentant | | X |
| Yves RIAZANOFF ou son représentant | Directeur du SUAPS ou son représentant | X | |
| Arielle GRANON ou son représentant | Directrice Vie étudiante ou son représentant | | X |
| Christine CHIRAT | Vice-Présidente Formation et du CEVU de Grenoble INP | X | |
| Aurélien LIGNEREUX | Directeur des études premier cycle de l'IEPG | | X |
| Irène LAURENT | Directrice des études second cycle de l'IEPG | | X |
| Philippe GRANDVOINET | Directeur des études et de la vie étudiante de l'ENSAG | | X |
| Kévin SUTTON | Directeur de la CSPM Humanités, Santé, Sport, Sociétés (H3S) | | X |
| Lionel FILIPPI | Directeur de la CSPM Ecole Universitaire de Technologie (EUT) | X | |
| Yannick VALLEE | Directeur de la CSPM Facultés des Sciences | X | |
| Bénédicte CORVAISIER ou son représentant | Directrice du CROUS ou son représentant | | X |

Invités ponctuels

| Invité·e | Présentation/Fonction | Présent·e | Excusé·e |
|---------------------------|---|-----------|----------|
| Vincent BONNETERRE | Approbation de la modification des tarifs en formation continue au module pour le DIU IDEST, PU/PH - Santé publique, environnement et société | X | |
| | | | |

La séance du 23 novembre 2023 a dû être annulée en raison du nombre insuffisant de membres présents ou représentés ne permettant pas de satisfaire à la condition de quorum.

Conformément à l'article 79 des statuts de l'UGA, la commission a été convoquée pour le même ordre du jour le 5 décembre 2023 sans qu'il ne soit nécessaire de satisfaire au quorum.

Lors de cette séance, les délibérations ont lieu à l'aide de boîtiers de vote électroniques.

ORDRE DU JOUR

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 5 octobre 2023**
- 3. Présentation des projets Idex structurants**
- 4. Approbation de la méthode relative à l'écriture en blocs de compétences**
- 5. Adoption des capacités d'accueil licence professionnelle, BUT, DEUST, PASS, MMOP**
- 6. Adoption des capacités d'accueil de licence 1**
- 7. Adoption des capacités d'accueil de master 1**
- 8. Approbation des critères généraux d'examens des vœux et des compléments d'information sur les attendus nationaux de licence 1**
- 9. Approbation des critères généraux d'examens des candidatures et des compléments d'information sur les attendus nationaux de master 1**
- 10. Approbation du changement d'intitulé du parcours de master 1 et 2 *Carrières juridiques européennes* au sein de la mention Droit européen**
- 11. Information concernant les modifications de l'offre de formation accréditée portées par les CSPM**
- 12. Approbation de la modification des tarifs en formation continue au module pour le DIU *IDEST***

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 5 octobre 2023**
- 3. Présentation des projets Idex structurants**
- 4. Approbation de la méthode relative à l'écriture en blocs de compétences**
- 5. Adoption des capacités d'accueil licence professionnelle, BUT, DEUST, PASS, MMOP**
- 6. Adoption des capacités d'accueil de licence 1**
- 7. Adoption des capacités d'accueil de master 1**
- 8. Approbation des critères généraux d'examens des vœux et des compléments d'information sur les attendus nationaux de licence 1**
- 9. Approbation des critères généraux d'examens des candidatures et des compléments d'information sur les attendus nationaux de Master**
- 10. Approbation du changement d'intitulé du parcours de master 1 et 2 *Carrières juridiques européennes* au sein de la mention Droit européen**
- 11. Information concernant les modifications de l'offre de formation accréditée portées par les CSPM**
- 12. Approbation de la modification des tarifs en formation continue au module pour le DIU *IDEST***



Présentation évolutions
Suppression
ODF Accréditée
Pour 2024-2025
portée par une composante
non rattachée à une CSPM

Présentation pour information

IUGA

- **Suppression de parcours** : en Master, sous la mention « Urbanisme et aménagement », du parcours « Design Urbain ».

Le départ de l'enseignante qui assurait le portage et la quasi-totalité des heures d'enseignements a conduit à l'UFR à s'interroger sur la poursuite d'ouverture de ce Parcours.

De manière plus générale l'UFR s'est engagée dans un processus qui vise à accueillir le même nombre d'étudiants mais sur une offre de formation plus resserrée.

En effet, actuellement, leur offre propose sous 5 mentions, plus de 19 parcours. Cette dispersion de l'offre de formation multiplie les responsabilités et mobilise trop les équipes pédagogiques comme administratives entraînant des difficultés récurrentes.

Cette suppression de parcours est un premier pas vers un recentrage de son offre de formation, par l'UFR, qui devrait se poursuivre au moment de la production des nouvelles maquettes.

Le M1 est d'ores et déjà fermé à compter de 2023-2024.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 5 octobre 2023**
- 3. Présentation des projets Idex structurants**
- 4. Approbation de la méthode relative à l'écriture en blocs de compétences**
- 5. Adoption des capacités d'accueil licence professionnelle, BUT, DEUST, PASS, MMOP**
- 6. Adoption des capacités d'accueil de licence 1**
- 7. Adoption des capacités d'accueil de master 1**
- 8. Approbation des critères généraux d'examens des vœux et des compléments d'information sur les attendus nationaux de licence 1**
- 9. Approbation des critères généraux d'examens des candidatures et des compléments d'information sur les attendus nationaux de Master**
- 10. Approbation du changement d'intitulé du parcours de master 1 et 2 *Carrières juridiques européennes* au sein de la mention Droit européen**
- 11. Information concernant les modifications de l'offre de formation accréditée portées par les CSPM**
- 12. Approbation de la modification des tarifs en formation continue au module pour le DIU *IDEST***

- Délibérations -

Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 5 octobre 2023

Le projet de relevé de décisions de la séance de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 5 octobre 2023 n'appelle aucune demande de modification.

Le relevé de décisions de la séance de la CFVU du 5 octobre 2023 est soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

| | |
|--|----|
| Membres en exercice (dont président de séance) | 42 |
| Membres présents (dont président de séance) | 9 |
| Membres représentés | 1 |
| Nombre de votants | 10 |
| Voix favorables | 8 |
| Voix défavorables | 0 |
| Abstentions ou refus de prendre part au vote | 2 |

Après en avoir délibéré, la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, le relevé de décisions de la séance de la CFVU du 5 octobre 2023.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 5 octobre 2023**
- 3. Présentation des projets Idex structurants**
- 4. Approbation de la méthode relative à l'écriture en blocs de compétences**
- 5. Adoption des capacités d'accueil licence professionnelle, BUT, DEUST, PASS, MMOP**
- 6. Adoption des capacités d'accueil de licence 1**
- 7. Adoption des capacités d'accueil de master 1**
- 8. Approbation des critères généraux d'examens des vœux et des compléments d'information sur les attendus nationaux de licence 1**
- 9. Approbation des critères généraux d'examens des candidatures et des compléments d'information sur les attendus nationaux de Master**
- 10. Approbation du changement d'intitulé du parcours de master 1 et 2 *Carrières juridiques européennes* au sein de la mention Droit européen**
- 11. Information concernant les modifications de l'offre de formation accréditée portées par les CSPM**
- 12. Approbation de la modification des tarifs en formation continue au module pour le DIU *IDEST***

**Projets IDEX
structurant 2023
EUT**

Lionel FILIPPI

Objectifs du projet de l'EUT-UGA

Les apprenants : l'EUT-UGA a pour objectif de les doter d'une capacité autoréflexive sur la construction de leur projet professionnel, de les accompagner dans leurs cheminements et de penser globalement leurs parcours du collège à leur emploi ;

Les personnels : l'EUT-UGA a pour objectif de créer un environnement stimulant professionnel pour les personnels qu'elle accueille. Elle est sur le point de finaliser un schéma directeur RH qui a pour finalité de définir un périmètre d'actions et des repères temporels qui permettront à chaque collègue de prendre du recul par rapport à sa mission ;

Les partenaires : l'EUT-UGA a pour objectif de renforcer les liens avec les composantes de l'UGA par la mise en place du BUT, de professionnaliser ses relations avec les employeurs et de structurer des conventionnements avec les lycées et collèges.

=> Doter l'EUT-UGA de moyens humains pour agir

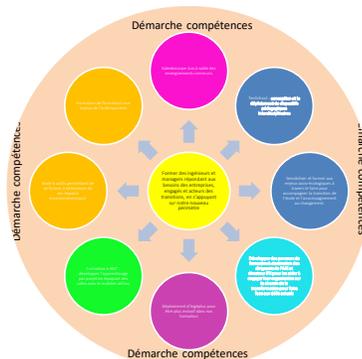
Description du projet de l'EUT-UGA

| | Mission | Axe 1 : les apprenants | Axe 2 : les personnels | Axe 3 : les partenaires |
|---|---|------------------------|------------------------|-------------------------|
| 1 | Coordonner le projet Professionnalisation Plus dans une perspective institutionnelle et territoriale (1/2 pers) | X | | X |
| 2 | Créer de la connaissance dans le domaine de la professionnalisation, développer la formation continue (1/2 pers) | X | X | X |
| 3 | Accompagner les enseignants dans leurs projets et dans la connaissance de leur environnement professionnel (1/2 pers) | | X | |
| 4 | Développer une communication interne et externe à l'EUT, créer la marque pédagogique EUT (1 pers.) | X | X | X |



INSTITUT D'INGÉNIERIE ET DE MANAGEMENT

Projet Structurant Idex Formation de Grenoble INP-UGA



Directoire Idex 9 juin 2022
Christine Chirat,
VP Formation Grenoble INP

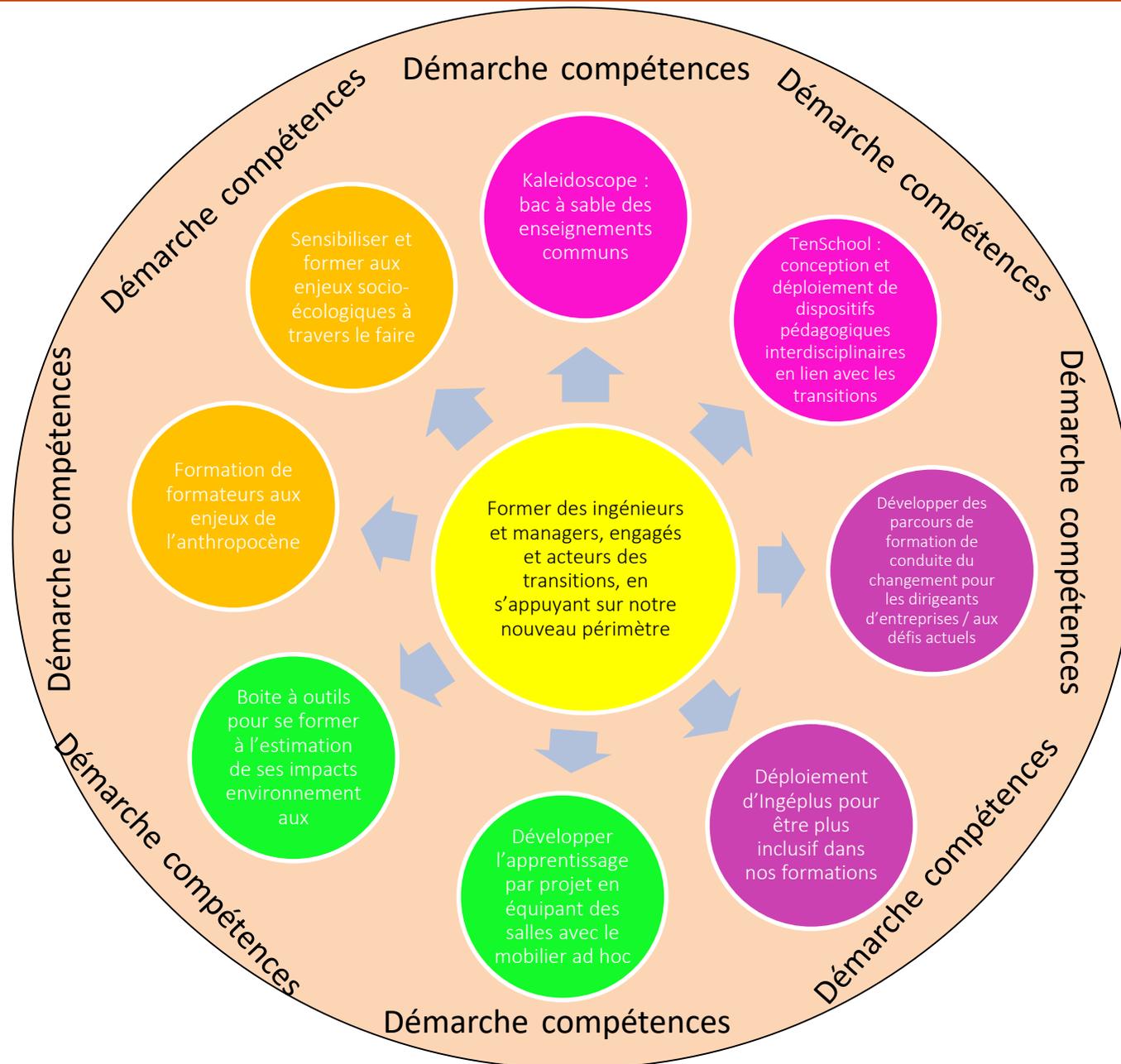


Objectif général : vers une meilleure mixité des étudiants et des enseignants et enseignants chercheurs de Grenoble INP dans la mise en œuvre de la formation aux transitions

4 axes à développer, dans le cadre d'une démarche compétence renforcée (axe transverse)

- Axe 1 - Former les formateurs aux enjeux DDRS
- Axe 2 - Développer des cadres favorisant la mixité et l'interdisciplinarité: la semaine Kaleidoscope et la Ten School
- Axe 3 - Elargir les publics : inclusion et formation professionnelle
- Axe 4 - Outiller les formations : boîte à outil mesure empreinte environnementale; salles adaptée aux enseignements par groupe

Projet IDEX structurant Grenoble INP



Axe 1 : Former les formateurs aux enjeux DDRS

Axe 1-1 : Formation de base à destination des enseignants pour leur permettre de répondre aux questionnements des étudiants

Concevoir et coordonner le déploiement d'une formation d'environ 24h à destination des personnels enseignants, enseignants chercheurs sur les enjeux de l'anthropocène.

Co-conception d'un module de formation hybride à partir d'un module déjà conçu et expérimenté auprès de 150 étudiants par la DF, ceci afin de pouvoir déployer le plus rapidement possible la formation auprès des personnels intéressés.

Le module aura pour but de comprendre les limites biophysiques de notre planète et les besoins en termes d'atténuation et d'adaptation au changement global tout en respectant la justice sociale. Collaboration avec la Design Factory

Budget : 95 k euros

Axe 1-2 : Projet pilote dans une école

Sensibiliser et former aux enjeux socio-écologiques à travers le faire pour accompagner la transition de l'école et l'accompagnement au changement.

Former les enseignants à l'adoption de nouvelles postures d'accompagnement des étudiants

Financer et accompagner des projets en lien avec les transitions sur nos plateformes et notamment le Fablab, pour les étudiant.e.s ou les personnels de l'école.

Ces activités seront réalisées à l'école ENSE3.

Création d'un annuaire avec des personnes référentes

Animation des activités du tiers lieu à destination du grand public sur les enjeux eau, énergie, environnement.

Un partage d'expérience est prévu pour essaimage dans les autres écoles

Budget : 60 k euros

Axe 2 : Développer des cadres favorisant la mixité et l'interdisciplinarité

Axe 2 – 1 - Kaleidoscope

Déploiement de la semaine commune d'enseignements mélangeant les étudiants des 8 écoles (2^{ème} année école ingénieurs et M1) autour de 7 thèmes (éthique, DD, FabLab, parcours recherche, cours d'initiation, interculturel/international, créativité/innovation/entrepreneuriat)

« Bac à sable » permettant de tester/valider/améliorer le concept

Première édition en 2022. Edition n° 2 à l'intersemestre 23/24, début février 24

Budget : 100 k euros : (50k euros / an)

Rem : Gates finance la mise au point et déploiement des parcours recherche de la semaine à hauteur de 26k euros/an

Axe 2 – 2 – Projet T-EN School

Objectif général du projet :

- concevoir et déployer des dispositifs pédagogiques – à destination des élèves ingénieurs et managers – leur permettant d'aborder la problématique des transitions de façon interdisciplinaire.

Le travail collectif nécessaire à l'élaboration de dispositifs pédagogiques interdisciplinaire sera l'occasion, pour les équipes pédagogiques, de se transformer en même temps que les étudiants. Cette démarche nécessite donc un accompagnement des équipes, en termes de formation aux transitions et également d'ingénierie pédagogique. Elle implique par ailleurs la mutualisation de ressources pédagogiques et la mise en réseau d'acteurs locaux (Design Factory...). Certains modules sont testés dans la semaine Kaleidoscope.

Budget : 100 k euros

Axe 3 : Elargir les publics : inclusion et formation professionnelle

Axe 3-1 : IngéPlus

Diversifier les publics en école d'ingénieurs

- ✓ Améliorer l'accès et la réussite des BTS dans les formations en ingénierie
- ✓ Donner de l'ambition et mieux accompagner les jeunes de milieux modestes dans leur orientation
- ✓ Répondre aux besoins des entreprises de diversifier le recrutement des cadres et techniciens

Descriptif des actions spécifiques dans l'index structurant

Action 1 : déployer sur l'académie de Grenoble pour mobiliser 100% des classes de BTS

- Mise en œuvre du partenariat avec les nouvelles classes
 - Accompagnement et suivi des étudiants dans leur orientation et leur parcours post BTS
 - Participation à la construction des passerelles BTS- BUT/L3/écoles d'ingénieurs
- Communication auprès des classes de BTS

Action 2 : accompagner le déploiement national d'IngéPLUS

- dans les académies de Clermont-Auvergne, Nantes et Lorraine en particulier dans le Groupe INP et le réseau Polytech
- participer au rayonnement de Grenoble INP - UGA

Budget demandé : **100 k euros** (1 etp pendant 2 ans)

Axe 3-2 : Développer des parcours de formation à destination des dirigeants de PME et directeur ETI pour les aider à engager leur organisation sur le chemin de la transformation pour faire face aux défis actuels. Permet d'intégrer les enseignants de l'IAE dans les formations développées au DFP.

Budget demandé : **60 k euros** (1 etp 1 an + fonctionnement)

Axe 4 : Outiller les formations

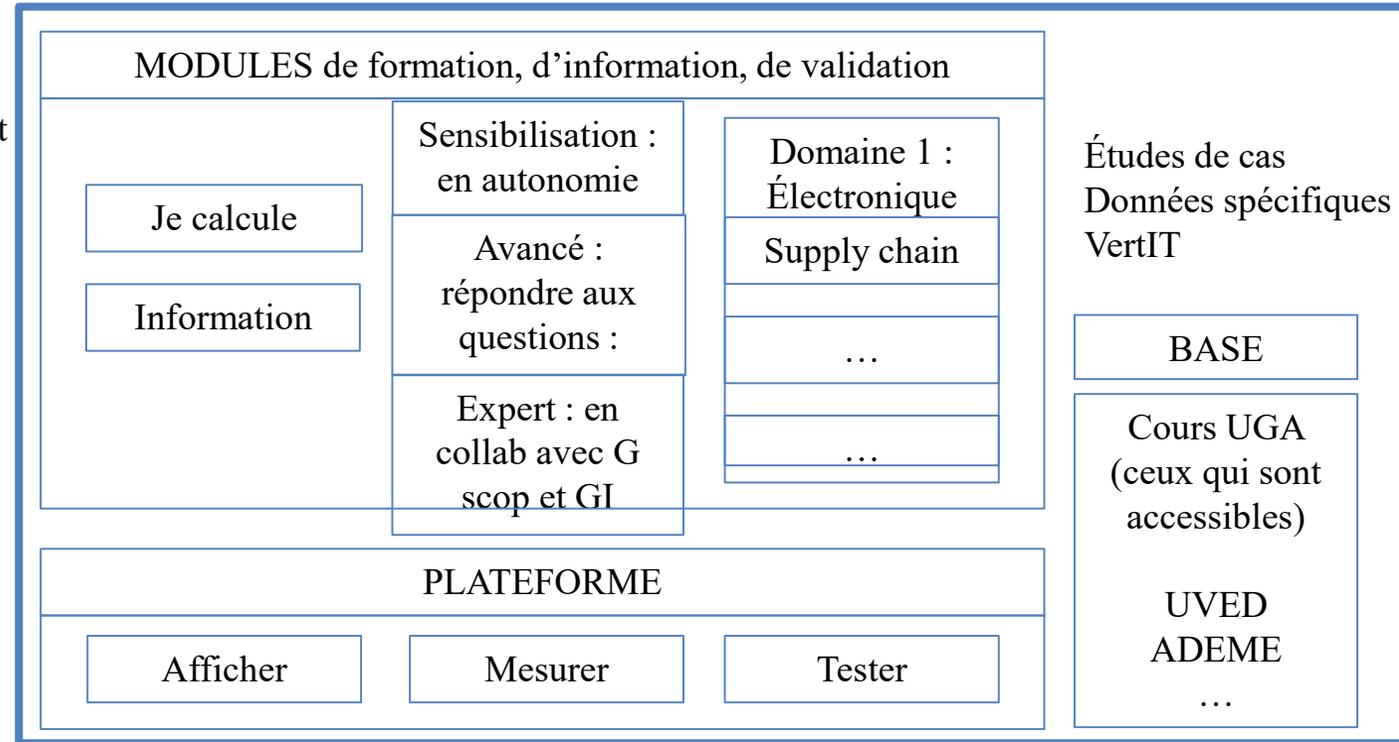
Axe 4 – 1 : Boîte à outil mesure empreinte environnementale, Budget :200 k euros

un citoyen veut
« estimer » son impact

un étudiant veut
« suivre » un cours

un enseignant veut
« enrichir » son travail

un chercheur veut
« valider » son projet



Formation initiale / Formation professionnelle/Formation personnelle

Evaluation de projets de recherche ou d'innovation

Formation des personnels / Formation des enseignants

Rôle de l'enseignant: niveau d'intervention en fonction du niveau d'experts en sortie

Intervention en support de l'auto-formation : aide, accompagnement, réponses aux questions...

Axe 4 – 2 : Bâtiment Pluriel : salle pour les APP/ créativité

Equipement salle modulaire : 25 k euros (coût total 48 k euros)

Axe 5 Transverse : Renforcer le chantier compétences de Grenoble INP

Objectifs : amener toutes les écoles au niveau minimum demandé par la CTI pour 2025 et que la démarche compétences s'inscrive ensuite naturellement dans la démarche d'amélioration continue

Situation actuelle :

- les écoles sont engagées dans la démarche, mais à des degrés d'avancement différents
- les écoles sont engagées dans des projets AMI CMA, ce qui permettra des croisements et peut conduire à la nécessité d'avoir des parties de référentiels et des outils communs

Moyens supplémentaires nécessaires pour accélérer la démarche, avec l'ensemble des écoles :

- Projet Gates : 1 etp (ingénieur pédagogique) qui « fait » avec les écoles, et 10 k euros d'heures/an pour financer des référents compétences dans les écoles. Demande sur 3 ans
- Projet Idex Formation structurant : demande d'un etp pendant deux ans pour aider à définir le cahier des charges des outils communs à mettre en place : benchmark à finaliser puis choix de SI puis mise en œuvre. Budget **100 k euros**

Le budget total avec les 5 axes représente 850 k euros

Liens avec les plans stratégiques de l'UGA et de Grenoble INP-UGA

- Grenoble INP-UGA :

- Développer tout projet qui contribue à la construction de Grenoble INP à 8 écoles
- Former des ingénieurs et managers répondant aux besoins des entreprises, engagés et acteurs des transitions, en s'appuyant sur notre nouveau périmètre

- UGA :

AXE 1 Répondre aux défis de demain avec audace pour contribuer à une société durable et résiliente

AXE 2 Impulser et co-construire avec nos partenaires les dynamiques territoriales, nationales et internationales

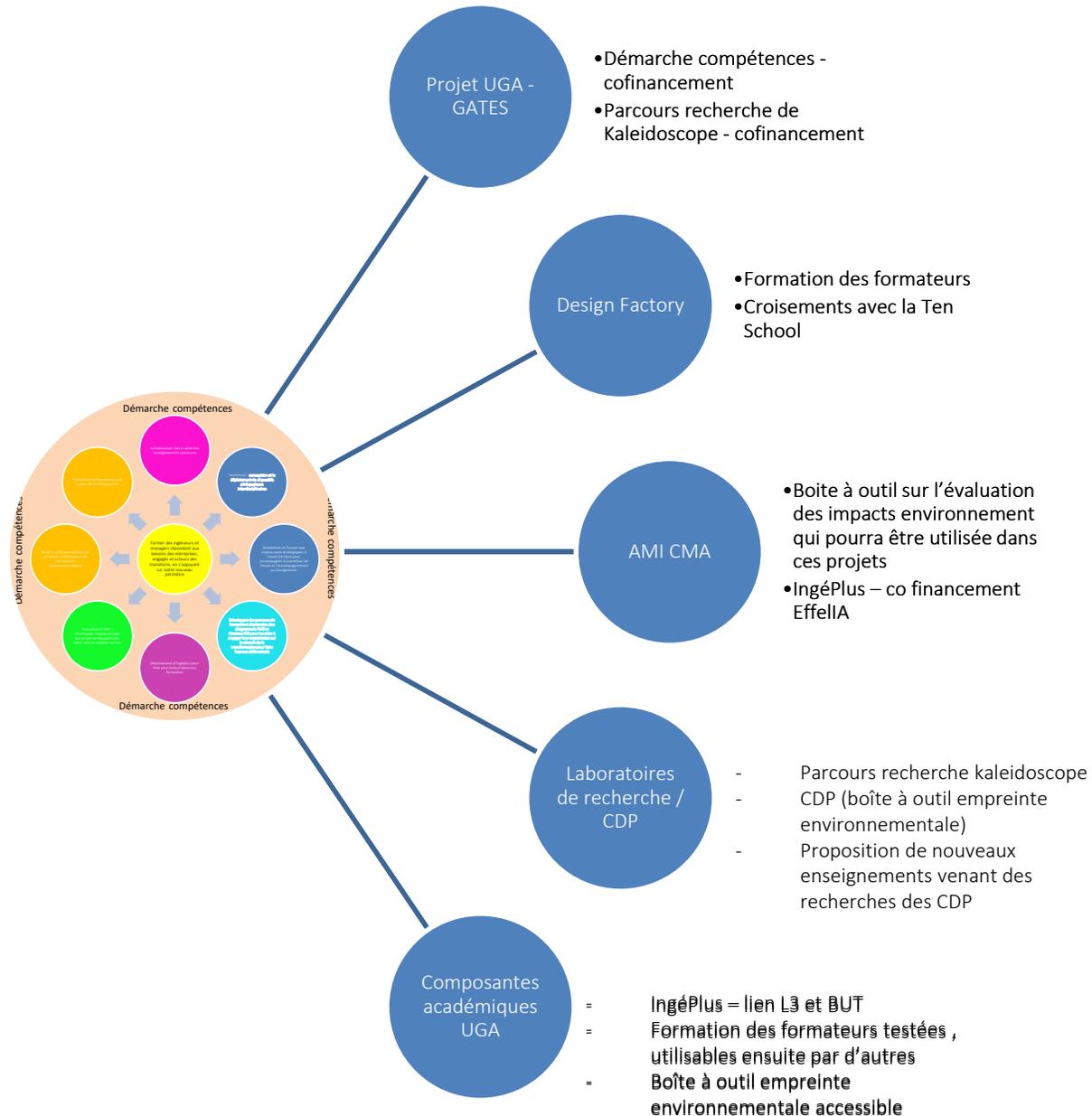
AXE 3 Par une politique d'employeur responsable, faire de l'UGA et de ses composantes un lieu de partage, d'épanouissement, d'initiative et d'apprentissage pour les personnels

AXE 4 S'engager pour une université inclusive qui garantit une expérience étudiante inspirante

AXE 5 Installer ensemble un nouveau modèle d'université et développer les moyens de son ambition



Articulation du projet avec les autres instruments et acteurs du site



Benjamin CROSS : est-ce que les étudiants de l'IAE sont concernés ?

Christine CHIRAT : oui, de partout, même dans le cadre de l'axe 5 Transverses : Renforcer le chantier compétences de Grenoble INP.

Projets IDEX structurant 2023 SeT

Yannick VALLEE

SeT structure la FdS@UGA autour de la formation de scientifiques responsables, prêts à s'investir dans les métiers de demain, en recherche académique comme dans l'industrie, en pleine conscience des changements que vivent notre monde et notre société.

Toutes les formations que nous dispensons doivent s'imprégner de la nécessité des transitions écologique, énergétique, territoriale, alimentaire, numérique, environnementale...

3 Axes :

Monde et territoire

Professionnalisation responsable

Transition pédagogique

Avec le DSDA (ST)

Nous portons notre stratégie internationale au niveau de la FdS@UGA

Partenariats internationaux et échanges d'étudiants

Limiter les émissions de CO₂ tout en gardant notre ambition internationale

- “Internationalisation at home” à partir de formules ne mettant pas les transports à contribution : cours en ligne en commun avec des universités étrangères (McMaster, UNITE! ...)
- Séjours d'études longs proposés à nos étudiants plutôt que des échanges courts
- Offres de stages en Europe

Attractivité internationale

- Ecoles d'été internationales en matière de transition, y compris au niveau L3 (cf. GATES) :
Mountains in a changing world, The many uses of plants, CO₂ capture and use ...
- Gratifications de stage et bourses ciblées transitions

Les transitions chez nous

- Favoriser l'enseignement des transitions avant l'entrée dans l'enseignement supérieur / sensibiliser aux transitions?
- Avec la Maison pour la science (MPLS) et La main à la pâte proposer des actions de formations transitions aux professeurs d'école et de collège

Liens avec les entreprises éco-responsables

- Mieux connaître leurs besoins en formation initiale et donc de faire évoluer notre offre
- Augmenter nos possibilités de stages dans ces entreprises
- Améliorer notre catalogue de formations tout au long de la vie (en lien avec la DFCA)
- Et ... améliorer notre collecte de la taxe d'apprentissage

Professionalisation en licence (cf. aussi GATES)

- Offrir des U.E. (et/ou des parcours) plus en lien avec les métiers de technicien supérieur, en particulier en L3.
- Procédés thermique, chimique, génies mécanique, électrique...
- Avec à chaque fois une identité « métiers des transitions »

Gratifications de stage transitions

Ateliers de formation pour les enseignants

- Formations aux enjeux du développement durable et de la transition énergétique pour les enseignants
- Outils de l'UVED (Université Virtuelle et Développement Durable)

Hybridation

- Des enseignements plus flexibles et plus accessibles à tous, dont les étudiants “empêchés” : étudiants engagés, formation continue, étudiants en situation de handicap, sportifs et artistes de haut niveau, ...
- Et à l’international « Joint Video Courses »

Formations distancielles (en particulier un projet DSDA)

Y compris pour la « transition lycée université », soutien disciplinaire, autonomie renforcée, aide aux « oui-si »

TP virtuels

Pour les étudiants empêchés de venir physiquement sur notre campus.

Les TP virtuels devront permettre le contrôle des phénomènes simulés à partir de protocoles d’expériences configurés par les étudiants. Un tuteur automatique fournira des rétroactions adaptatives.

Formation aux outils du numérique pour non spécialistes, transition numérique

Ces formations transverses s’envisagent comme une première étape de formation à destination de publics non-experts.

Observatoire Junior

Modules expérimentaux visant à surveiller les paramètres environnementaux et sociaux (exemple: biodiversité, flux d’énergie, pollution de l’atmosphère et de l’eau, matières premières, nuisances sonores ...) pertinents pour définir les politiques locales, pour atténuer le changement climatique et assurer une trajectoire de transition écologique.

Nouveaux TP : priorité transitions

Sciences en Transition (SeT)

Budget total 850 k€ (2,5 ans)

Investissement 230 k€ (TP transition)

Personnels 350 k€ (1 IE relations industrielles, 2 IE transition pédagogique)

Bourses/gratifications 120 k€

Heures de transformation pédagogique 30 k€

Intervenants extérieurs 10 k€

Missions 60 k€

Fonctionnement 50 k€

+

Financement GATES : 1 IE relations internationales (licence)

Financement Emergent : une (deux) salle(s) enseignements partagés

Projet de création d'un pôle
de préparation aux nouveaux
métiers de l'administration
publique.

Projet structurant index formation de Sciences Po
Grenoble-UGA

Présentation CFVU 26 octobre 2023.

Sciences Po
Grenoble  UGA 



Caractère structurant du projet

- Un projet répondant aux missions des IEP (code de l'éducation)...
« contribuer, tant en formation initiale qu'en formation continue, à la formation des cadres supérieurs de secteurs publics, parapublic et privé de la nation, et notamment des fonctions publiques de l'Etat, et des collectivités » (art. D741-10).
- ...missions faisant face à de nouveaux contextes économiques, sociaux et institutionnels :
 - recrutements des futurs fonctionnaires : exigences de diversification sociale, géographique, académique et de parcours professionnels approche par les compétences.
 - évolutions des modes d'accès à l'administration publique (contractualisation, externalisation des missions de service public...);
 - aspirations des personnes à davantage de mobilités professionnelles.
- Un projet qui relève de ce fait d'un des projets stratégiques de formation de Sciences Po Grenoble-UGA.

Objectifs du projet

- Une réorganisation profonde des formations existantes à l'IEPG axées sur les préparations aux concours administratifs.
 - pour une formation attractive pour les étudiants du site en FI ou FC : IEPG seul établissement composante à préparer largement aux concours de la fonction publique (cf missions).
 - pour garantir la diversification sociale et géographique et académique.
 - pour apporter cohérence et lisibilité aux formations (diplôme Sciences Po Grenoble-UGA, diplôme d'établissement, préparation à temps plein, préparation à temps partiel, certificat en EAD, Label...);
 - pour tenir compte de la cohérence globale de l'offre de formation de l'UGA (partenariats en cours de construction avec la faculté de droit (préparations concours de l'ENM et EN3S)).

Description du projet

- Penser une nouvelle architecture de formation axée sur les compétences métiers.
 - Nécessitant un état des lieux des contenus, modalités et ressources pédagogiques existant au niveau du site et de AURA en matière de formation à l'administration pour un recentrage de la formation.
 - S'appuyant sur une pédagogie innovante pour développer les compétences : serious game.
 - Développant les expériences professionnelles en administration publique (stages immersifs, alternance).
- Penser et mettre en œuvre une offre pédagogique plus flexible, actrice de la diversification de l'administration publique vers les publics
 - de la FI et FC,
 - de la métropole grenobloise, Drôme-Ardèche et Savoie et Haute-Savoie,
 - venant de cursus classiques (droit, sciences politiques) /plus éloignés (histoire, philosophie, lettre, en réorientation,
 - biens insérés dans le cursus académique / socialement fragilisés.
- Mettre en œuvre une formation disposant d'un suivi et d'une valorisation de l'insertion professionnelle de qualité.

| GLOBAL | DEPENSES EN € TTC |
|----------------|--------------------------|
| INVESTISSEMENT | 12000 |
| FONCTIONNEMENT | 41550 |
| PERSONNEL | 237115 |
| TOTAL | 290665 |

Budget récapitulatif

| LOT 1/formation renouvelée à l'APU | DEPENSES EN € TTC | LOT 2/serious game | DEPENSES EN € TTC |
|---|--------------------------|---|--------------------------|
| INVESTISSEMENT | 0 | INVESTISSEMENT (PC de crise pour utilisation du serious game) | 12000 |
| FONCTIONNEMENT (création d'une plateforme numérique multiservices) | 25000 | FONCTIONNEMENT (petit matériel et consommables) | 16550 |
| PERSONNEL (IP + CDD+vacations étudiantes + heures de transfo pédago.) | 232945 | PERSONNEL (vacations étudiantes + heures de transformation pédago). | 4170 |
| TOTAL | 257945 | TOTAL | 32720 |

PIM'S@H3S

Prospective, individualisation, Modularisation, Expérimentation, Structuration

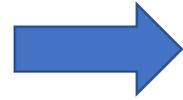
Faculté H3S associant l'INSPE et l'IUGA

Porteur : Kevin SUTTON, directeur de la CSPM Faculté H3S

PIM'S@H3S : l'aboutissement d'une réflexion stratégique

Jun 2021 :

volet H3S contrat pluriannuel



- ▶ Axe 1 : Faire vivre la subsidiarité pour en faire une opportunité au service de chaque collègue et de chaque étudiant
- ▶ Axe 2 : Développer des opportunités pédagogiques innovantes pour les étudiants et les enseignants : créer les conditions d'émergence d'idées et de projets innovants Santé-SHS et inter-SHS
- ▶ Axe 3 : Renforcer l'attractivité des formations par la promotion de l'internationalisation et du lien enseignement-recherche
- ▶ Axe 4 : Contribuer à renforcer le lien culture-science-société

Septembre 2022 :

objectifs opérationnels



- ▶ Contribuer à renforcer la visibilité des PT de la GS@UGA ainsi que le vivier d'étudiants à même de les rejoindre
- ▶ Soutenir les étudiants dans le développement d'idées innovantes en lien avec leur parcours d'études
- ▶ Concevoir et soutenir des dispositifs de préparation à la mobilité entrante et sortante
- ▶ Structurer un parcours de professionnalisation aux métiers de l'enseignement dans le cycle Licence
- ▶ Développer la formation en SHS dans les études de santé
- ▶ Structurer des axes transversaux à même de développer de nouveaux axes recherche-formation

Mars 2023 :

projet PIM'S@H3S

- ▶ **Identifier les thématiques scientifiques transversales porteuses pour la recherche et la formation interdisciplinaire de demain**
- ▶ **Accompagner les trajectoires étudiantes**
- ▶ **Structurer et développer des parcours optionnels transversaux**
- ▶ **Encourager le développement d'activités de formation continue**

PIM'S@H3S : 1 projet H3S associant les UFR IUGA et INSPE (9 UFR) : 4 axes 926 960 euros - projet PIM'S

- ▶ Identifier les thématiques scientifiques transversales porteuses pour la recherche et la formation interdisciplinaire de demain – 341 780 euros
 - *Prospective par expérimentation pédagogique*
 - Lien avec SFRI et GATES
- ▶ Accompagner les trajectoires étudiantes – 310 860 euros
 - *Individualisation des parcours étudiants*
 - Lien avec GATES
- ▶ Structurer et développer des parcours optionnels transversaux – 138 320 euros
 - *Modularisation des parcours de formation*
 - Lien avec GATES
- ▶ Encourager le développement d'activités de formation continue – 136 000 euros
 - *Valorisation de l'expertise en formation et recherche de l'UGA*
 - Lien avec FlexiTLV

L'ambition d'une approche solution au service des équipes pédagogiques et des étudiants

► Des réalisations concrètes identifiées

- 8 écoles thématiques
- 5 workshops
- 24 modules hybrides ou distanciels (3 ECTS chacun)
- 12 projets tuteurés avec Rectorat
- 3 cycles de conférences
- 39 aides à la mobilité internationale de courte durée
- Gratification de 30 stages de 3 mois
- 60 environnements de stage d'excellence de maturation
- 300 heures d'emplois étudiants en bibliothèques de composante
- 150h d'interventions professionnels pour expérimentation BCC

► Des demandes RH pour expérimenter de nouveaux métiers d'appui

- 1 CDD 2 ans (janvier 2024-décembre 2025) de chargé d'appui dont la fonction sera la coordination administrative de la mise en œuvre et du suivi des actions engagées ;
- 1 CDD 2 ans (janvier 2024-décembre 2025) de technicien pédagogique en complément d'un ingénieur pédagogique recruté dans le cadre de GATES. Sa fonction sera d'accompagner et appuyer les équipes dans la réalisation des ressources et dans leur mise en œuvre expérimentale auprès des étudiants ;
- 1 CDD 1 an (janvier 2024-décembre 2024) de chargé de développement de la formation continue.

Des indicateurs de réussite en lien avec les finalités du projet

- ▶ Identifier les thématiques scientifiques transversales porteuses pour la recherche et la formation interdisciplinaire de demain – *341 780 euros*
 - *Prospective par expérimentation pédagogique*
 - Lien avec SFRI et GATES
- ▶ Accompagner les trajectoires étudiantes – *310 860 euros*
 - *Individualisation des parcours étudiants*
 - Lien avec GATES
- ▶ Structurer et développer des parcours optionnels transversaux – *138 320 euros*
 - *Modularisation des parcours de formation*
 - Lien avec GATES
- ▶ Encourager le développement d'activités de formation continue – *136 000 euros*
 - *Valorisation de l'expertise en formation et recherche de l'UGA*
 - Lien avec FlexiTLV

Ambition à 3 ans :

- 2 thématiques ont été structurées pour devenir de nouveaux PT d'ici à 2028 ;
- la signature thématique d'une Ecole de santé publique-H3S@UGA est définie.

Ambition à 3 ans :

- avoir offert la possibilité à 99 étudiants de construire un parcours intégrant une expérience internationale et/ou professionnalisante structurante dans leur cursus de formation

Ambition à 3 ans :

- 2 parcours optionnels (15 ECTS) donnant lieu à un supplément au diplôme ont été mis en place à destination des formations de 1^{er} cycle de l'UGA

Ambition à 3 ans :

- Un partenariat conventionné entre le Rectorat et l'UGA
- 10 projets tuteurés conduits avec des enseignants du secondaire
- 2 préparations à l'agrégation interne adaptées

Gouvernance de conduite du projet

- ▶ Un amorçage des projets 2023 sur sollicitation directe
- ▶ Des AMI bi-annuels pour chacun des axes
- ▶ Un comité directeur (4 réunions par an) composé de :
 - La direction d'H3S (directeur, dir. Adj, représentant étudiant)
 - Des 9 directeurs et directrices des UFR impliquées dans le projet
 - Invités : Vpform et chargée de mission Idex formation
 - => Le comité directeur est présidé par le directeur ou la directrice d'H3S
 - => Il est en charge de l'orientation et du suivi de l'exécution du projet
 - => Il est compétent pour sélectionner des projets ou solliciter directement des collègues pour leur proposer de conduire des réalisations financées dans le cadre du projet
- ▶ Une présentation annuelle de l'avancée du projet en conseil plénier d'H3S

Idex structurant 2023/ ENSAG-UGA



Philippe GRANDVOINET,
directeur des études et de la vie étudiante

Deux volets :

- **1. Structuration de la participation de l'ENSAG-UGA aux projets communs UGA**
- **2. Création d'un cursus en apprentissage**

Inscrit dans le plan stratégique UGA :

Axe 1 : répondre aux défis de demain avec audace pour contribuer à une société durable et résiliente

Axe 2 : Impulser et co-construire avec nos partenaires les dynamiques territoriales, nationale et internationales

Montant total du projet : 390 000 €

Volet 1. Structuration de la participation de l'ENSAG-UGA aux projets communs

• Objectif

Structurer les formations co-construites depuis 2016 avec les composantes de l'UGA; les articuler à l'offre de formation historique de l'ENSAG, en renforçant le lien formation-recherche-international :

- Partenariat architectes-ingénieurs (Parin) avec l'ENSE3 et PhITEM,
 - MS Transition énergétique et environnementale des territoires (TEET) avec l'ENSE3,
 - cursus Architecture, urbanisme, études politiques (AUPE) avec l'IUGA et Sciences Po Grenoble,
 - master Design coaccrédité avec l'UGA et GINP-UGA (IAE),
 - EFELIA-MIAI et design génératif avec GINP-UGA (IAE),
 - programme thématique MetroFabLab (*Graduate School @UGA*) avec l'IUGA,
 - *Design Factory @UGA*,
- + projets émergents Idex + articulation AMI CMA « métiers de l'architecture » des 20 Ensa (2023)

• Moyens

Recrutement d'un.e chargé.e formations structurantes ENSAG-UGA de décembre 2023 à décembre 2025 (25 mois).

Volet 2. Création d'un cursus en apprentissage (dipl. d'Etat d'architecte)

- **Objectif**

Ouvrir à l'apprentissage l'offre de formation conduisant au diplôme d'Etat d'architecte (recommandation du HCERES dans son rapport d'évaluation de l'Ensag publié le 18 mars 2020 : « poursuivre la réflexion autour d'une offre de formation en alternance et s'appuyant sur l'enseignement *par le faire* »), qui existe à ce jour dans 3 Ensa d'Île-de-France.

Projet articulé à Gates (cursus en apprentissage en L3)

Ouverture de la L3 en apprentissage en sept. 2024 (20 étudiants), puis M1 en 2025 et M2 en 2026.

- **Moyens**

- recrutement d'une chargée de relations entreprises de novembre 2023 à décembre 2025,
- tutorat étudiant, heures de transformation pédagogique et vacations permettant d'assurer le démarrage de la formation avant l'autofinancement du dispositif via le CFA,
- équipements pour la pédagogie expérientielle adaptée au format du cursus.

Budget ENSAG-UGA Idex structurant

| Type de dépenses | Détails et montant en € TTC 2023 | Détails et montant en € TTC 2024 | Détails et montant en € TTC 2025 | Détails et montant en € TTC 2026 | Total en € TTC |
|--|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------|
| Investissement (coût unitaire > 600 € TTC) | 5000 | 25 000 | | | 30 000 |
| Dépenses de fonctionnement, petit matériel, consommables (coût unitaire < 600€ TTC) | 500 | 2000 | 2000 | 500 | 5000 |
| Missions | 1000 | 2000 | 2000 | | 5000 |
| Personnels : CDD (1) | 25 000 | 100 000 | 100 000 | 25 000 | 250 000 |
| Personnels : vacations (2) | | 8500 | 17 000 | 8500 | 34 000 |
| Heures de transformation pédagogique (4) | | 16 500 | 33 000 | 16 500 | 66 000 |
| Total en € TTC | 52 000 | 173 000 | 165 000 | | 390 000 |

Jean BRETON : si un porteur rencontre des difficultés, le financement peut-il se poursuivre ?

Christine CHIRAT : oui, puisque l'Idex est pérennisé, il ne devrait pas y avoir de problème à décaler le financement.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 5 octobre 2023**
- 3. Présentation des projets Idex structurants**
- 4. Approbation de la méthode relative à l'écriture en blocs de compétences**
- 5. Adoption des capacités d'accueil licence professionnelle, BUT, DEUST, PASS, MMOP**
- 6. Adoption des capacités d'accueil de licence 1**
- 7. Adoption des capacités d'accueil de master 1**
- 8. Approbation des critères généraux d'examens des vœux et des compléments d'information sur les attendus nationaux de licence 1**
- 9. Approbation des critères généraux d'examens des candidatures et des compléments d'information sur les attendus nationaux de Master**
- 10. Approbation du changement d'intitulé du parcours de master 1 et 2 *Carrières juridiques européennes* au sein de la mention Droit européen**
- 11. Information concernant les modifications de l'offre de formation accréditée portées par les CSPM**
- 12. Approbation de la modification des tarifs en formation continue au module pour le DIU *IDEST***

Modèle d'écriture des parcours
de mention accréditée en
activités et en compétences à
l'Université Grenoble Alpes

Marc Oddon



Depuis 2018, le cadre réglementaire nous impose désormais d'avoir nos diplômes écrits non seulement en se structurant en unités d'enseignement et en ECTS mais aussi en référence aux blocs de compétences qui sont inscrits dans les fiches RNCP de licence et de master

- [Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master](#)
- [Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence](#)
- [Article 17 - Arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle](#)

Cadre national des fiches RNCP

La délivrance des diplômes accrédités est associée à l'inscription de droit au Répertoire National des certifications professionnelles (RNCP).

Une concertation préalable à l'enregistrement de droit est obligatoire :
CSLMD, CTI, CEFDG, CCN

Les fiches RNCP sont éditées par France Compétences après validation de la DGESIP.

Pour le titre d'ingénieur diplômé, la validation par la Commission des titres d'ingénieur (CTI) doit être préalablement obtenue.

Les documents de référence sont en fonction du contexte:

- [Documentation de France Compétences](#)
- [Documentation de la CTI](#)

La démarche compétences s'exprime à un double niveau :

- celui des mentions de formation, avec une obligation nationale d'écrire nos formations en compétences sur la base des référentiels nationaux qui sont assez génériques, et de l'affichage de la contribution des unités d'enseignement aux blocs constitutifs des mentions.
- celui des parcours de formations, avec une ambition locale permettant une écriture plus détaillée en lien avec les compétences spécifiques acquises par nos étudiants dans le cadre de parcours de formations qui sont souvent singuliers à l'échelle de chaque université.

Les équipes de la vice-présidence formation souhaitent poursuivre le travail dans ce double niveau. Le second est naturellement plus ambitieux que le premier, mais a aussi plus de sens pour les équipes pédagogiques, les étudiants ainsi que les milieux socio-économiques.

Objectifs de l'écriture en compétences

Décrire et lister les activités clés, contribuant à l'exercice d'un métier, réalisées par les étudiants pendant un parcours de formation permet :

1. De donner du sens et de la cohérence à l'objectif de formation
2. de répondre aux évolutions du cadre réglementaire et converger vers le cadre européen des compétences
3. de faciliter la rédaction des référentiels pour dépôts au RSCH et RNCP
4. de renforcer l'employabilité et l'insertion professionnelle
 - par meilleure lisibilité et visibilité de la formation pour les milieux socio-économiques et les étudiants.
 - aider les étudiants à faire le lien entre enseignements et futures activités professionnelles (motivation et engagement par une meilleure compréhension de l'articulation entre situation en formation et situation professionnelle)

Objectifs de l'écriture en compétences

5. la personnalisation des parcours
 - des changements d'orientation possibles par une transférabilité des compétences
 - adaptation aux besoins spécifiques (sportifs, artistes de haut niveau)
6. de favoriser la formation tout au long de la vie (FTLV)
 - En faisant des ponts entre formation initiale et formation continue (alternance, apprentissage, retour en formation ...)
 - Par la modularisation des formations (VAE en blocs, inscription aux blocs de compétences)
6. une meilleure professionnalisation des étudiants (exemple de la mise en place du Bachelor Universitaire de Technologie)

17 Élaboration du référentiel de compétences de la formation

- Définition du référentiel de compétences visées par la formation si la fiche RNCP doit être adaptée aux spécificités du parcours
- Explicitation des acquis d'apprentissages qui en découlent
- Alignement sur les blocs RNCP si le référentiel est une adaptation locale de la fiche RNCP

Rendus attendus

Métiers associés à l'activité
(base ROME)

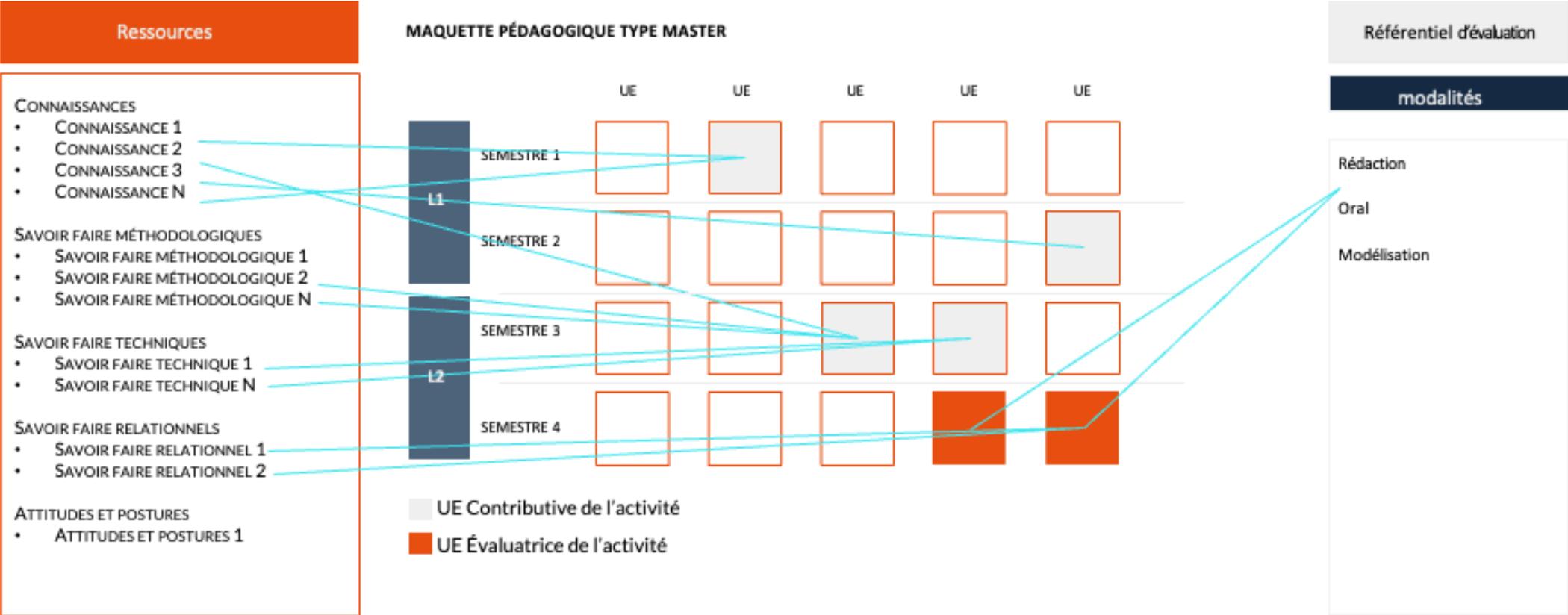
Blocs de compétences
associés à l'activité
(base fiche RNCP)

| Situations de formation | Cadre France compétences | | | | Ressources |
|-------------------------|--|--|--------------------------------|-----------------------------|--|
| | Référentiel d'activité | Référentiel de compétences | Référentiel d'évaluation | | |
| | <u>descriptif de l'activité (substantif)</u> | <u>liste ordonnée des compétences (verbe d'action)</u> | <u>Résultats de l'activité</u> | <u>Critères de réussite</u> | Connaissances Savoir faire méthodologiques Savoir faire techniques Savoir faire relationnels Attitudes et postures |

Rendus attendus

2. Lien avec les maquettes existantes ou nouvelle maquette
 - i. Identifier les enseignements qui couvrent au mieux les acquis d'apprentissage (Matrice)
 - ii. Regrouper les enseignements mobilisant les compétences acquises dans les différents enseignements pour correspondre aux blocs de compétences (si nécessaire)

Rendus attendus



3. Définition des modalités d'évaluation et de certification des compétences

- Élaboration de situation d'apprentissage et d'évaluation (SAÉ) participant à l'évaluation du bloc
- Évolution vers des blocs non compensables
- SAÉ certifiant les compétences

Le processus

La rédaction du référentiel de compétences se déroule en 5 étapes:

1. Identifier et décrire les situations de formation
2. Recenser les activités clés au regard des situations
3. Décrire une à plusieurs activités clés liées aux situations
4. Décrire et rédiger les compétences associées à l'activité
5. Décrire les ressources nécessaires et les modalités d'évaluations

Chaque étape se fait sous forme d'entretien, d'atelier ou d'échange entre les participants.

Ce processus dure un minimum de 3 à 4 demi-journées plus ou moins espacées dans le temps. Le processus est défini plus précisément lors du premier entretien avec le responsable du parcours ou de la mention.

Champ d'application

Le modèle éprouvé d'écriture des parcours de mention accréditée en activités et en compétences de l'Université Grenoble Alpes est issu des différentes expériences et des accompagnements menés depuis 2018 notamment dans le cadre du plan d'investissement et d'avenir NCU-FlexiTLV, ainsi que de l'analyse et du suivi du cadre réglementaire.

Le modèle d'écriture en activité et en compétences des parcours de mention accréditée s'applique par défaut à l'établissement ainsi qu'à l'ensemble de ses composantes.

Cependant l'offre de formation accréditée au sein des composantes de l'établissement dont les parcours de mention doit répondre à un cadrage défini par des instances nationales (ex : Commission des titres d'ingénieur) ou prépare à des métiers réglementés déjà soumis à des référentiels d'activités et de compétences de branche ou faisant l'objet d'un arrêté d'habilitation, peut proposer des modèles alternatifs permettant d'obtenir des rendus respectant le cadre national.

- Délibérations -

Approbation de la méthode relative à l'écriture en blocs de compétences

L'approbation de la méthode relative à l'écriture en blocs de compétences est soumise au vote.

Le résultat est le suivant :

| | |
|--|----|
| Membres en exercice (dont président de séance) | 42 |
| Membres présents (dont président de séance) | 9 |
| Membres représentés | 2 |
| Nombre de votants | 11 |
| Voix favorables | 8 |
| Voix défavorables | 3 |
| Abstentions ou refus de prendre part au vote | 0 |

Après en avoir délibéré, la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, l'approbation de la méthode relative à l'écriture en blocs de compétences.

Benjamin CROSS : y a-t-il des réticences? Et si oui, sur quelles formations ?

Marc ODDON : oui, principalement par manque de connaissances de ce qu'est la démarche compétences. Ces réticences sautent une fois la démarche expliquée, comme à Phitem.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 5 octobre 2023**
- 3. Présentation des projets Idex structurants**
- 4. Approbation de la méthode relative à l'écriture en blocs de compétences**
- 5. Adoption des capacités d'accueil licence professionnelle, BUT, DEUST, PASS, MMOP**
- 6. Adoption des capacités d'accueil de licence 1**
- 7. Adoption des capacités d'accueil de master 1**
- 8. Approbation des critères généraux d'examens des vœux et des compléments d'information sur les attendus nationaux de licence 1**
- 9. Approbation des critères généraux d'examens des candidatures et des compléments d'information sur les attendus nationaux de Master**
- 10. Approbation du changement d'intitulé du parcours de master 1 et 2 *Carrières juridiques européennes* au sein de la mention Droit européen**
- 11. Information concernant les modifications de l'offre de formation accréditée portées par les CSPM**
- 12. Approbation de la modification des tarifs en formation continue au module pour le DIU *IDEST***

**Adoption des capacités
d'accueil licence
professionnelle, BUT,
DEUST, PASS, MMOP**



Nombre de places attribuées en 2^{ème} année du premier cycle des études de MMOP à la rentrée 2024 et ventilation par voie d'accès

| | Médecine | Pharmacie | Maïeutique | Odontologie | Total |
|--------------|------------|------------|------------|-------------|------------|
| PASS | 108 | 54 | 18 | 9 | 188 |
| LAS 1 | 30 | 15 | 6 | 3 | 54 |
| LAS 2-3 | 70 | 35 | 10 | 7 | 128 |
| Paramed 2-3 | 5 | 0 | 2 | - | 7 |
| Passerelles | 12 | 6 | 2 | - | 20 |
| Total | 225 | 110 | 38 | 19* | 390 |

**Après accord avec la DRAES, les capacités MMOP d'Odontologie ont été uniformisées avec l'université Lyon 1*

Robinson ROSSI : s'étonne de voir des baisses de capacité en BUT.

Anne ALMERAS : la fermeture du BUT Techniques de commercialisation en alternance s'explique par la difficulté à contractualiser désormais sur 3 ans avec les entreprises ; aussi, cette fermeture est compensée par l'ouverture d'un groupe supplémentaire en BUT Techniques de commercialisation en formation initiale. Les baisses sur les (-5) sur les parcours BUT Carrières juridiques et Information Communication – Communication des organisations sont un correctif par rapport à l'an dernier – en effet 5 groupes de 28 étudiants sont proposés, soit 140 et non 145.

Fabienne HANS : demande ce qui explique que le parcours recherche de la licence physique fonctionne si bien.

Florence COURTOIS : répond qu'il s'agit d'une formation au contenu très attractif, fortement axé sur la recherche qui a facilement trouvé son public.

- Délibérations -

Adoption des capacités d'accueil licence professionnelle, BUT, DEUST, PASS, MMOP

L'adoption des capacités d'accueil licence professionnelle, BUT, DEUST, PASS, MMOP est soumise au vote.

Le résultat est le suivant :

| | |
|--|----|
| Membres en exercice (dont président de séance) | 42 |
| Membres présents (dont président de séance) | 10 |
| Membres représentés | 1 |
| Nombre de votants | 11 |
| Voix favorables | 8 |
| Voix défavorables | 0 |
| Abstentions ou refus de prendre part au vote | 3 |

Après en avoir délibéré, la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, l'adoption des capacités d'accueil licence professionnelle, BUT, DEUST, PASS, MMOP.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 5 octobre 2023**
- 3. Présentation des projets Idex structurants**
- 4. Approbation de la méthode relative à l'écriture en blocs de compétences**
- 5. Adoption des capacités d'accueil licence professionnelle, BUT, DEUST, PASS, MMOP**
- 6. Adoption des capacités d'accueil de licence 1**
- 7. Adoption des capacités d'accueil de master 1**
- 8. Approbation des critères généraux d'examens des vœux et des compléments d'information sur les attendus nationaux de licence 1**
- 9. Approbation des critères généraux d'examens des candidatures et des compléments d'information sur les attendus nationaux de Master**
- 10. Approbation du changement d'intitulé du parcours de master 1 et 2 *Carrières juridiques européennes* au sein de la mention Droit européen**
- 11. Information concernant les modifications de l'offre de formation accréditée portées par les CSPM**
- 12. Approbation de la modification des tarifs en formation continue au module pour le DIU *IDEST***

Adoption des capacités d'accueil de licence 1 hors faculté des sciences



- Délibérations -

Adoption des capacités d'accueil de licence 1 hors faculté des sciences

L'adoption des capacités d'accueil de licence 1 hors faculté des sciences est soumise au vote.

Le résultat est le suivant :

| | |
|--|----|
| Membres en exercice (dont président de séance) | 42 |
| Membres présents (dont président de séance) | 10 |
| Membres représentés | 1 |
| Nombre de votants | 11 |
| Voix favorables | 8 |
| Voix défavorables | 1 |
| Abstentions ou refus de prendre part au vote | 2 |

Après en avoir délibéré, la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés l'adoption des capacités d'accueil de licence 1 hors faculté des sciences.

Robinson ROSSI : concernant les capacités d'accueil des licences, pourquoi il y a des baisses au DLST ?

David DECHENAUD : répond qu'il s'agit d'une correction de l'année précédente. Le DLST voulait en 2023-2024 distinguer les CA des LAS entre le parcours option santé et sans l'option. Mais il avait été oublié de retirer les CA basculées sur la ligne « option santé ». Il ajoute que ça ne change rien car la capacité « Parcoursup » reste inchangée.

Benjamin CROSS : demande si on vote les CA totales ou « Parcoursup ». Le VP répond qu'à l'UGA on a choisi de faire voter les 2, certaines universités ont fait voter uniquement les capacités plateforme.

Adoption des capacités d'accueil de licence 1 de la faculté des sciences



- Délibérations -

Adoption des capacités d'accueil de licence 1 de la faculté des sciences

L'adoption des capacités d'accueil de licence 1 de la faculté des sciences est soumise au vote.

Le résultat est le suivant :

| | |
|--|----|
| Membres en exercice (dont président de séance) | 42 |
| Membres présents (dont président de séance) | 10 |
| Membres représentés | 1 |
| Nombre de votants | 11 |
| Voix favorables | 8 |
| Voix défavorables | 3 |
| Abstentions ou refus de prendre part au vote | 0 |

Après en avoir délibéré, la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés l'adoption des capacités d'accueil de licence 1 de la faculté des sciences.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 5 octobre 2023**
- 3. Présentation des projets Idex structurants**
- 4. Approbation de la méthode relative à l'écriture en blocs de compétences**
- 5. Adoption des capacités d'accueil licence professionnelle, BUT, DEUST, PASS, MMOP**
- 6. Adoption des capacités d'accueil de licence 1**
- 7. Adoption des capacités d'accueil de master 1**
- 8. Approbation des critères généraux d'examens des vœux et des compléments d'information sur les attendus nationaux de licence 1**
- 9. Approbation des critères généraux d'examens des candidatures et des compléments d'information sur les attendus nationaux de Master**
- 10. Approbation du changement d'intitulé du parcours de master 1 et 2 *Carrières juridiques européennes* au sein de la mention Droit européen**
- 11. Information concernant les modifications de l'offre de formation accréditée portées par les CSPM**
- 12. Approbation de la modification des tarifs en formation continue au module pour le DIU *IDEST***

Adoption des capacités d'accueil de premières année de master



- Délibérations -

Adoption des capacités d'accueil de master 1

L'adoption des capacités d'accueil de master 1 est soumise au vote.

Le résultat est le suivant :

| | |
|--|----|
| Membres en exercice (dont président de séance) | 42 |
| Membres présents (dont président de séance) | 10 |
| Membres représentés | 1 |
| Nombre de votants | 11 |
| Voix favorables | 9 |
| Voix défavorables | 2 |
| Abstentions ou refus de prendre part au vote | 0 |

Après en avoir délibéré, la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, l'adoption des capacités d'accueil de master 1.

Robinson ROSSI : leur souhait : une baisse de capacité d'accueil dans un parcours doit être compensée par une hausse sur un autre, notamment en tension.

Florence COURTOIS : souligne que la fermeture des parcours MEEF 2nd degré allemand et PIF s'expliquent par l'absence de candidats.

David DECHENAUD : donne l'exemple des études en langue allemande, pour lesquelles il y a un manque chronique de candidats. Il dit le regretter, mais il faut en tenir compte, et ne pas ouvrir au recrutement des formations qui ne pourront pas ouvrir, mettant en difficulté les quelques étudiants recrutés, de même que l'UFR et les collègues dont le service est impacté.

David DECHENAUD : indique qu'on ne vote pas les fermetures d'une formation, la CFVU ne pouvant contraindre de faire exister une formation sans étudiants.

Benjamin CROSS : concernant le recrutement des candidats internationaux, est-ce qu'il est question d'avoir une plateforme en anglais ?

David DECHENAUD : le Ministère n'annonce pas de traduction de la plateforme pour 2024-2025.

Benjamin CROSS : est-ce que le fait que la plateforme ne soit pas en anglais ne réduit pas les candidatures ?

David DECHENAUD : ils passent par « MonMaster » sauf ceux qui relèvent d'un master international : +½ cours en langue étrangère ou +½ étudiants n'ayant pas une licence d'une université française. Beaucoup d'internationaux sont passés via « MonMaster » sans difficulté. Le recours à « e-candidat » restera possible en 2024-2025 pour les UFR qui le souhaitent, ce qui enlève toutes difficultés.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 5 octobre 2023**
- 3. Présentation des projets Idex structurants**
- 4. Approbation de la méthode relative à l'écriture en blocs de compétences**
- 5. Adoption des capacités d'accueil licence professionnelle, BUT, DEUST, PASS, MMOP**
- 6. Adoption des capacités d'accueil de licence 1**
- 7. Adoption des capacités d'accueil de master 1**
- 8. Approbation des critères généraux d'examens des vœux et des compléments d'information sur les attendus nationaux de licence 1**
- 9. Approbation des critères généraux d'examens des candidatures et des compléments d'information sur les attendus nationaux de Master**
- 10. Approbation du changement d'intitulé du parcours de master 1 et 2 *Carrières juridiques européennes* au sein de la mention Droit européen**
- 11. Information concernant les modifications de l'offre de formation accréditée portées par les CSPM**
- 12. Approbation de la modification des tarifs en formation continue au module pour le DIU *IDEST***

**Approbation des critères
généraux d'examens des
vœux et des
compléments
d'information sur les
attendus nationaux de
licence 1**



- Délibérations -

Approbation des critères généraux d'examens des vœux et des compléments d'information sur les attendus nationaux de licence 1

L'approbation des critères généraux d'examens des vœux et des compléments d'information sur les attendus nationaux de licence 1 est soumise au vote.

Le résultat est le suivant :

| | |
|--|----|
| Membres en exercice (dont président de séance) | 42 |
| Membres présents (dont président de séance) | 10 |
| Membres représentés | 1 |
| Nombre de votants | 11 |
| Voix favorables | 9 |
| Voix défavorables | 2 |
| Abstentions ou refus de prendre part au vote | 0 |

Après en avoir délibéré, la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, l'approbation des critères généraux d'examens des vœux et des compléments d'information sur les attendus nationaux de licence 1.

1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante
2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 5 octobre 2023
3. Présentation des projets Idex structurants
4. Approbation de la méthode relative à l'écriture en blocs de compétences
5. Adoption des capacités d'accueil licence professionnelle, BUT, DEUST, PASS, MMOP
6. Adoption des capacités d'accueil de licence 1
7. Adoption des capacités d'accueil de master 1
8. Approbation des critères généraux d'examens des vœux et des compléments d'information sur les attendus nationaux de Licence 1
9. Approbation des critères généraux d'examens des candidatures et des compléments d'information sur les attendus nationaux de Master
10. Approbation du changement d'intitulé du parcours de master 1 et 2 *Carrières juridiques européennes* au sein de la mention Droit européen
11. Information concernant les modifications de l'offre de formation accréditée portées par les CSPM
12. Approbation de la modification des tarifs en formation continue au module pour le DIU *IDEST*

**Approbation des critères
généraux d'examens des
candidatures et des
compléments
d'information sur les
attendus nationaux de
master 1**



– Délibérations –

Approbation des critères généraux d'examens des candidatures et des compléments d'information sur les attendus nationaux de Master 1

L'approbation des critères généraux d'examens des candidatures et des compléments d'information sur les attendus nationaux de Master 1 est soumise au vote.

Le résultat est le suivant :

| | |
|--|----|
| Membres en exercice (dont président de séance) | 42 |
| Membres présents (dont président de séance) | 10 |
| Membres représentés | 1 |
| Nombre de votants | 11 |
| Voix favorables | 9 |
| Voix défavorables | 2 |
| Abstentions ou refus de prendre part au vote | 0 |

Après en avoir délibéré, la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, l'approbation des critères généraux d'examens des candidatures et des compléments d'information sur les attendus nationaux de Master 1.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 5 octobre 2023**
- 3. Présentation des projets Idex structurants**
- 4. Approbation de la méthode relative à l'écriture en blocs de compétences**
- 5. Adoption des capacités d'accueil licence professionnelle, BUT, DEUST, PASS, MMOP**
- 6. Adoption des capacités d'accueil de licence 1**
- 7. Adoption des capacités d'accueil de master 1**
- 8. Approbation des critères généraux d'examens des vœux et des compléments d'information sur les attendus nationaux de licence 1**
- 9. Approbation des critères généraux d'examens des candidatures et des compléments d'information sur les attendus nationaux de Master**
- 10. Approbation du changement d'intitulé du parcours de master 1 et 2 *Carrières juridiques européennes* au sein de la mention *Droit européen***
- 11. Information concernant les modifications de l'offre de formation accréditée portées par les CSPM**
- 12. Approbation de la modification des tarifs en formation continue au module pour le DIU *IDEST***

**Approbation du
changement d'intitulé
d'un parcours de la
mention « Droit
européen »**



Changement d'intitulé de parcours

Faculté de droit

- **Changement intitulé de parcours** : en Master au sein de la mention droit européen, du parcours « Carrières juridiques européennes » qui devient « droit européen des transitions ».

L'objectif de cette modification : se distinguer des autres formations proposées en France et afficher l'orientation professionnalisante de ce Master.

L'intitulé retenu annonce de manière transparente des enseignements très ciblés sur les différents métiers de l'administration publique et propose une solide culture de la fonction publique, une préparation aux différents concours administratifs de catégorie A, ainsi qu'un apprentissage approfondi des matières juridiques.

Il permet donc de concilier :

- un affichage volontariste,
- une originalité locale au regard des offres de formation équivalentes au niveau national,
- une volonté de transparence quant au contenu,
- et une exigence préservée en matière de niveau de formation juridique et administrative.

– Délibérations –

Approbation du changement d'intitulé du parcours de master 1 et 2 « *Carrières juridiques européennes* » au sein de la mention Droit européen qui devient « Droit européen des transitions »

L'approbation du changement d'intitulé du parcours de master 1 et 2 « *Carrières juridiques européennes* » au sein de la mention Droit européen qui devient « Droit européen des transitions » est soumise au vote.

Le résultat est le suivant :

| | |
|--|----|
| Membres en exercice (dont président de séance) | 42 |
| Membres présents (dont président de séance) | 10 |
| Membres représentés | 1 |
| Nombre de votants | 11 |
| Voix favorables | 10 |
| Voix défavorables | 0 |
| Abstentions ou refus de prendre part au vote | 1 |

Après en avoir délibéré, la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, l'approbation du changement d'intitulé du parcours de master 1 et 2 « *Carrières juridiques européennes* » au sein de la mention Droit européen qui devient « Droit européen des transitions ».

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 5 octobre 2023**
- 3. Présentation des projets Idex structurants**
- 4. Approbation de la méthode relative à l'écriture en blocs de compétences**
- 5. Adoption des capacités d'accueil licence professionnelle, BUT, DEUST, PASS, MMOP**
- 6. Adoption des capacités d'accueil de licence 1**
- 7. Adoption des capacités d'accueil de master 1**
- 8. Approbation des critères généraux d'examens des vœux et des compléments d'information sur les attendus nationaux de licence 1**
- 9. Approbation des critères généraux d'examens des candidatures et des compléments d'information sur les attendus nationaux de Master**
- 10. Approbation du changement d'intitulé du parcours de master 1 et 2 *Carrières juridiques européennes* au sein de la mention Droit européen**
- 11. Information concernant les modifications de l'offre de formation accréditée portées par les CSPM**
- 12. Approbation de la modification des tarifs en formation continue au module pour le DIU *IDEST***



Information concernant les modifications de l'offre de formation accréditée portées par les CSPM



Evolutions ODF Accréditée – Créations – 2024-2025

Faculté Humanités, Santé, Sport, et Sociétés

UFR STAPS :

* **Création de Parcours** : en LPro, en 3e année, au sein de la mention Gestion et développement des organisations et des services sportifs et de loisir, du Parcours Promotion de la Qualité de Vie au Travail par les Activités Physiques Sportives et Artistiques (QVT-APSA). Sur site de Valence.

UFR LLASIC :

* **Création de Parcours** : en Master au sein de la mention Sciences du langage du Parcours « Industries de la langue - Linguistic Data Science », du M1 en 2024-2025 et du M2 en 2025-2026. Ouverture uniquement en régime alternance.

- 1. Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
- 2. Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 5 octobre 2023**
- 3. Présentation des projets Idex structurants**
- 4. Approbation de la méthode relative à l'écriture en blocs de compétences**
- 5. Adoption des capacités d'accueil licence professionnelle, BUT, DEUST, PASS, MMOP**
- 6. Adoption des capacités d'accueil de licence 1**
- 7. Adoption des capacités d'accueil de master 1**
- 8. Approbation des critères généraux d'examens des vœux et des compléments d'information sur les attendus nationaux de licence 1**
- 9. Approbation des critères généraux d'examens des candidatures et des compléments d'information sur les attendus nationaux de Master**
- 10. Approbation du changement d'intitulé du parcours de master 1 et 2 *Carrières juridiques européennes* au sein de la mention Droit européen**
- 11. Information concernant les modifications de l'offre de formation accréditée portées par les CSPM**
- 12. Approbation de la modification des tarifs en formation continue au module pour le DIU *IDEST***

**Approbation de la
modification des tarifs en
formation continue au
module pour le DIU *IDEST***



DIU Infirmiers en santé au travail (IDEST) :

Ouverture de modules à la FC et tarifs

Pr Vincent BONNETERRE
(Médecine & Santé au Travail)



Contexte

- Ce DIU est une formation qualifiante en santé au travail destinée à former les infirmier.e.s en santé au travail, conformément à la réglementation (Code du Travail, article L4623-10)
 - L'employeur se doit de favoriser la formation continue des IDEST qu'il recrute
 - L'UFR de Médecine et ses partenaires régionaux (UFRs de médecine de UDL, UCA et UJM) ont fait le choix de structurer cette obligation de formation sous un format DIU
- **Nouveau cadre réglementaire de la formation entré en vigueur le 31/03/23**
 - Ce qui change : exigences sur le volume horaire (min 240h), le contenu pédagogique, l'évaluation et les possibilités de dispense de certains enseignements
 - Décret 2022-1664 du 27 décembre 2022 relatif à la formation spécifique des infirmiers de santé au travail
 - Arrêté du 30 janvier 2023 fixant les modalités d'organisation et d'évaluation de la formation spécifique des infirmiers de santé au travail
- **DIU mis en conformité pour la rentrée 2023-24**
 - **Règlement des études déjà mis à jour et approuvé**
 - 21 inscrits à Grenoble, 80 en régional
 - Evolution du format de la formation qui passe de 1 an à 2 ans, pour répartir la charge de travail, ce d'autant que mémoire + activité professionnelle souvent à temps plein (nouvelle activité). Notons que les autres régions n'ont pas fait ce choix

LOI aout 2021: formation des IDEST doit désormais obéir à un format dicté par un décret en CE. [Article L4623-10 du Code du Travail](#)

Entrée en vigueur de la Loi (mais en attente décret et arrêté)

Version en vigueur depuis le 31 mars 2022

[Création LOI n°2021-1018 du 2 août 2021 - art. 34 \(VD\)](#)

> Article L4623-10

L'infirmier de santé au travail recruté dans un service de prévention et de santé au travail est diplômé d'Etat ou dispose de l'autorisation d'exercer sans limitation, dans les conditions prévues par le code de la santé publique.

1 Il dispose d'une formation spécifique en santé au travail définie par décret en Conseil d'Etat.

2 Si l'infirmier n'a pas suivi une formation en santé au travail, l'employeur l'y inscrit au cours des douze mois qui suivent son recrutement et, en cas de contrat d'une durée inférieure à douze mois, avant le terme de son contrat. Dans cette hypothèse, l'employeur prend en charge le coût de la formation.

3 L'employeur favorise la formation continue des infirmiers en santé au travail qu'il recrute.

+4 Les tâches qui sont déléguées à l'infirmier de santé au travail prennent en compte ses qualifications complémentaires.

NOTA :

Conformément au I de l'article 40 de la loi n° 2021-1018 du 2 août 2021, ces dispositions entrent en vigueur le 31 mars 2022. Se reporter aux conditions d'application prévues par le IV de l'article 34 de la loi susmentionnée.



Décret (dec 2022) et arrêté (jan 2023) formation des IDEST : Formation des IDEST doit désormais obéir à un format dicté par un décret en CE.

- Décret 2022-1664 du 27 décembre 2022 précisé par Arrêté du 30 janvier 2023

« Formation

« Art. R. 4623-31-1.-La formation spécifique en santé au travail prévue à l'article L. 4623-10 est acquise par la justification :

« 1° D'un parcours de formation d'un minimum de 240 heures d'enseignements théoriques ;

« 2° D'un stage de 105 heures de pratique professionnelle en santé au travail.

« Cette formation est assurée par un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel ou par un organisme de formation certifié dans les conditions prévues par l'article L. 6316-1 du code du travail, qui atteste de sa validation.

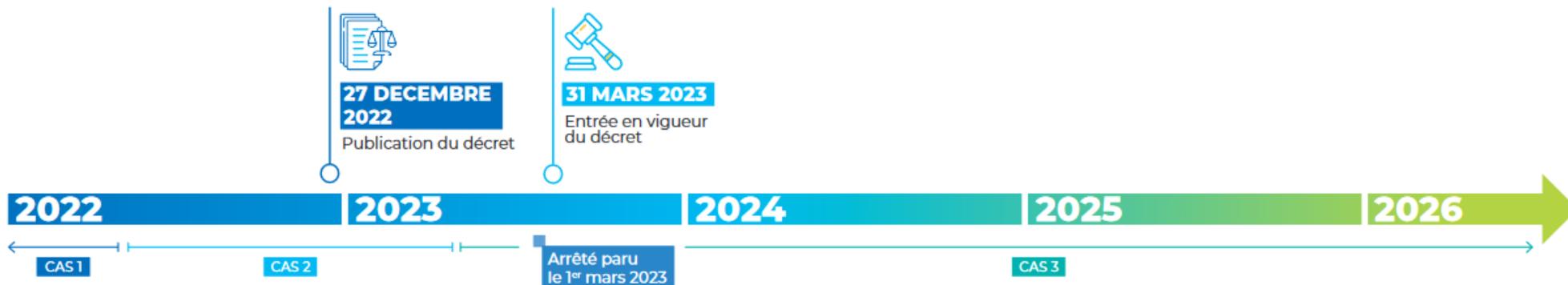
« Ces établissements et organismes tiennent compte, le cas échéant, des formations en santé au travail et de l'expérience professionnelle du candidat pour le dispenser d'effectuer tout ou partie du parcours de formation mentionné au 1° ou du stage mentionné au 2°.

Décret « délégations » (du médecin du travail vers l'IDEST)

Décret n° 2022-679 du 26 avril 2022 relatif aux délégations de missions par les médecins du travail, aux infirmiers en santé au travail et à la télésanté au travail : délégations du médecin du travail conditionnées à la formation adéquate de l'IDEST.

- Cf article R4623-14 : « *les missions déléguées sont réalisées sous la responsabilité du médecin du travail, adaptées à la formation et aux compétences des professionnels auxquels elles sont confiées, exercées dans la limite des compétences respectives des professionnels de santé déterminées par les dispositions du CSP...* »

Communication nationale des services de prévention et santé au travail



EXPLICATION DES TROIS CAS :

1 **Embauché(e)s avant le 31/03/2022**
(Formation d'au moins 150 heures effectuée + éventuelle formation continue)

D'ici le 31 mars 2026, ils devront satisfaire aux obligations conformément à l'arrêté :

- complément de formation
- une partie des modules suivis avant, dans les 150h au moins ou en formation continue, pourrait être prise en compte, à l'appréciation de l'organisme de formation

Dispense de stage

Avant le 31 mars 2023, pour chaque IDEST concerné, le SPSTI devra procéder à un état des lieux de façon à programmer les compléments de formation nécessaires, et compte-tenu des dispenses possibles.

2 **Embauché(e)s entre le 01/04/2022 ET LE 31/03/2023**
(Formation d'au moins 150 heures effectuée + éventuelle formation continue)

D'ici le 31 mars 2026, ils devront satisfaire aux obligations conformément à l'arrêté :

- complément de formation
- une partie des modules suivis avant, dans les 150h au moins ou en formation continue, pourrait être prise en compte, à l'appréciation de l'organisme de formation

Stage à faire avant le 31/03/26 ou dispense

Pour chaque IDEST concerné, le SPSTI devra veiller à ce que les compléments de formation nécessaires soient apportés, compte-tenu des dispenses possibles.

3 **Embauché(e)s à partir du 01/04/2023**

Nouvelles dispositions :

- 240 heures de formation minimum (suivant arrêté) dans l'année qui suit l'embauche

Stage de 105 heures

Dispense possible totale ou partielle en fonction de l'expérience professionnelle de l'intéressé(e) (évaluation ex ante des compétences et de l'expérience par un organisme de formation).

* A condition de justifier d'une inscription avant le 31 mars 2023 à une formation remplissant les conditions définies par le décret du 27 décembre 2022.

Contenu du DIU

10 modules à réaliser en deux années : 6 transversaux + 4 appliqués à la déclinaison / famille de risques professionnels

1. **CONNAISSANCE DU MONDE DE L'ENTREPRISE / REGLEMENTATION (CF, mutualisé avec un M2) (année 1 obligatoirement)**
2. **PRATIQUE IDEST (St E)**
3. **MAINTIEN EN EMPLOI (Lyon) : NOUVEAU**
4. **PROMOTION SANTE (CF, mutualisé avec un M2) : NOUVEAU**
5. **MEMOIRE (chaque fac)**
6. **RECHERCHE DOC et INITIATION AUX STAT (GRE) : augmenté (année 1 obligatoirement)**
7. **RPS & SANTE MENTALE (Gre et Lyon) : augmenté**
8. **RISQUES PHYSIQUES (Gre) : augmenté**
9. **RISQUES CHIMIQUES & TOXICOLOGIE (Gre) : augmenté**
10. **RISQUES BIOLOGIQUES & ORGANISATION et HORAIRES de travail (StE)**

Acquisition et reconnaissances des compétences exigées par les textes pour les anciens diplômés, dès 2023-2024

- Afin de satisfaire aux obligations du décret, offrir la possibilité aux diplômés / personnels formés antérieurement, de suivre des modules complémentaires, dispensés dans le cadre du nouveau programme
 - Pour les IDEST formées préalablement au sein de notre DIU : 3 Modules à valider : Santé mentale au travail (UGA-UDL), Maintien en emploi (UDL), Promotion de la santé (UCA) + 1 journée actualisation « pratique IDEST » (UJM)
 - Format : laissé à l'organisateur. Présentiel majoritaire
 - Espace UNESS hébergeant les cours
 - Information des promotions antérieures
- TARIFICATIONS FC 2023-2024 :
 - Tarification FC au Format « forfaitaire » pour l'intégralité du DIU IDEST en deux ans, déjà validée en CFVU du 27/04/2023, soit 2500€/an
 - Proposition de la Tarification FC au format « coût horaire » (au prorata du prix total du DIU) soit un coût horaire de 20,83€. Ainsi, pour les modules complémentaires de 30 heures proposé : 625 € (coût inférieur pour la journée d'actualisation « pratique IDEST »).

– Délibérations –

Approbation de la modification des tarifs en formation continue au module pour le DIU *IDEST*

L'approbation de la modification des tarifs en formation continue au module pour le DIU *IDEST* est soumise au vote.

Le résultat est le suivant :

| | |
|--|----|
| Membres en exercice (dont président de séance) | 42 |
| Membres présents (dont président de séance) | 10 |
| Membres représentés | 1 |
| Nombre de votants | 11 |
| Voix favorables | 9 |
| Voix défavorables | 0 |
| Abstentions ou refus de prendre part au vote | 2 |

Après en avoir délibéré, la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, l'approbation de la modification des tarifs en formation continue au module pour le DIU *IDEST*.

Jean BRETON : est-ce que le tarif est le même chez tous les partenaires ?

Vincent BONNETERRE : oui, au prorata du nombre de modules.

Fin de séance

Annexes

- 1 –Relevés de décisions du 5 octobre 2023
- 2 –Méthode relative à l'écriture en blocs de compétences
- 3 –Capacités d'accueil des LP, BUT, DEUST, PASS, MMOP
- 4 – Capacités d'accueil des licences 1
- 5 – Capacités d'accueil des masters 1
- 6 – CGEV Licence 1
- 7– CGEV Master 1
- 8 – Carrières Juridiques M1- M2
- 9 -Modification des tarifs FC au module pour le DIU IDEST